



Session des jeunes 2018

8 - 11 novembre 2018

> Dossier

Les emballages dans le commerce de détail

Auteure : Vladlena Denysova

Sommaire

De quoi s'agit-il ?	3
Mesures visant à réduire les emballages	5
Cadre légal	7
Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?	8
D'autres initiatives	9
Liens utiles	9
Bibliographie	10
Table des illustrations	11

De quoi s'agit-il ?

Au moment de l'achat, les denrées alimentaires sont généralement emballées pour une protection optimale et pour en prolonger la conservation. Toutefois, lorsqu'elles sont déballées à la maison, il en résulte une grande quantité de déchets d'emballage pour les consommateurs/-trices. Qu'il s'agisse des sachets en plastique qui emballent les légumes ou des bouteilles d'eau, en tant que consommateurs/-trices nous produisons chaque jour des déchets. Après le Danemark, la Suisse est le deuxième pays d'Europe en termes de production de déchets par habitant : en effet, chaque habitant-e produit environ 742 kg d'ordures ménagères par an, ce qui équivaut à 2 kg de déchet par personne et par jour (Naturschutz, 2017). Depuis 1930, la quantité de déchets par personne a pratiquement été multipliée par six dans notre pays. L'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE déplore dans son rapport environnemental sur la Suisse le modèle de consommation non durable et la forte augmentation des déchets (OECD, 2017). Toutefois, il n'y a pas que la quantité de déchets absolue à prendre en considération, mais il faut aussi tenir compte du taux de recyclage, de la pollution liée à l'élimination des déchets non recyclables, du littering, etc. Pour identifier les problèmes, il est donc essentiel d'évaluer différemment les différents domaines.

Augmentation des déchets

Un des principaux problèmes en Suisse est l'augmentation constante de la quantité d'ordures : pourquoi celle-ci ne cesse de croître ces dernières années ? Une première réponse se situe dans l'augmentation de la richesse en Suisse, qui conduit à une consommation plus importante et donc à une plus grande quantité de déchets. Cette corrélation est illustrée par la figure 1 : l'augmentation du produit intérieur brut PIB, utilisé ici comme indicateur de la richesse, est en relation avec un volume de déchets croissant.

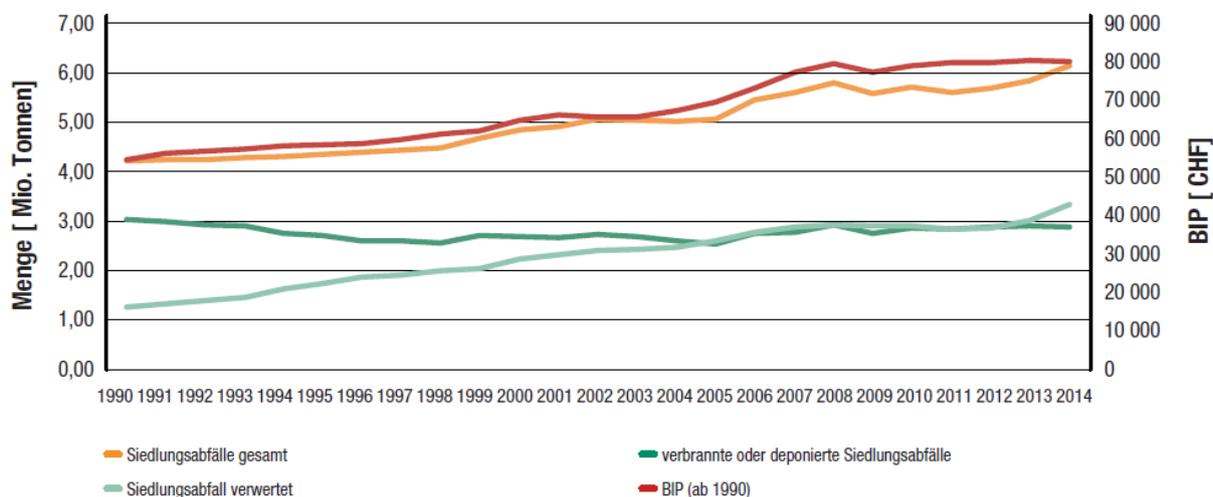


Figure 1 : rapport entre volume de déchets et PIB

Une autre réponse est également à rechercher dans les emballages toujours plus complexes qui, d'une part, protègent mieux les aliments contre les conditions environnementales et prolongent leur durée de conservation, mais d'autre part sont toujours plus difficiles à recycler (Tages-Anzeiger, 2017). De plus, la transformation de la société engendre aussi des modifications dans le paysage des emballages : la mobilité croissante exige toujours plus de repas pris à l'extérieur, l'augmentation des ménages à une personne génère une tendance à

des portions plus petites. Cela évite certes le gaspillage alimentaire dû à des portions trop grandes, mais augmente la quantité d'emballages nécessaire (SVI 2017).

Comment sont valorisés ces 742 kg de déchets ?

Alors que la moitié de ce volume atterrit dans les usines d'incinération des ordures ménagères, l'autre moitié est recyclée (papier, verre, PET, aluminium, fer-blanc, piles, etc.). A cela s'ajoutent encore les déchets de construction, les déchets d'épuration et les déchets spéciaux. Avec un taux de recyclage de 52% de ses déchets, la Suisse affiche d'excellents résultats en comparaison européenne. Notons le taux considérable de 96% de recyclage pour le verre, alors que le recyclage des batteries et des piles laisse encore à désirer avec un taux de 68% (Swiss Recycling, 2016).

Déchets plastiques

Une grande partie des déchets est constituée de plastique. En Suisse, un individu en utilise environ 90 kg par an, une quantité qui pourrait remplir toute une baignoire (NZZ, 2018). Toutefois, sur ces 90 kg de plastique, seul 10.2% est recyclé, tandis que 89.1% est incinéré dans les stations d'élimination. Le 0.7% restant n'est pas ou est mal trié. Il s'agit d'un taux très bas si on le compare au taux de recyclage des déchets dans leur ensemble. Cela est dû au fait qu'en Suisse, seules les bouteilles PET ainsi que certaines bouteilles en plastique concernées par des restrictions sont recyclées ; les autres déchets plastiques sont incinérés dans le respect de l'environnement. Une grande partie du plastique qui est brûlé provient des emballages, il s'agit de près de 40% du volume total de plastique (NZZ, 2018).

Ces derniers temps, les médias ont largement diffusé les photos de gigantesques îles de plastique dans l'océan et ont sensibilisé les consommateurs/-trices au sujet de l'utilisation du plastique. Sur les réseaux sociaux, cela a donné lieu à de nombreuses vagues d'indignation dans lesquelles les consommateurs/-trices faisaient part de leur mécontentement. Un exemple est la mise en vente par la Migros de quartiers de pommes emballés dans du plastique : à la suite de nombreuses réactions négatives, Migros Aare a retiré son offre au bout de trois semaines (Watson, 2018). Signalons également l'action « Plastic attack » dans le cadre de laquelle des consommateurs/-trices d'Angleterre laissaient au supermarché le matériel d'emballage des produits, suscitant une effervescence médiatique et trouvant de nombreux imitateurs/-trices. Peu de temps après, une démarche « Plastik-Attack » a été lancée sur Facebook en Suisse (Watson, 2018). Cela n'a rien à voir avec la pollution marine par le plastique, mais montre que la population a développé une grande sensibilité à la thématique du plastique.

A côté des consommateurs/-trices, les organisations environnementales se sont également faites entendre : ainsi, en juin 2018, Greenpeace Suisse a lancé une enquête auprès des grands distributeurs suisses. L'organisation demande aux grands distributeurs une transparence totale (p.ex. concernant l'utilisation annuelle de plastique à usage unique) et des objectifs de réduction clairs (Greenpeace, 2018). « Si l'on ne sait pas combien de plastique on émet, il n'est pas possible de formuler des objectifs de réduction crédibles », explique Marco Pfister, chargé de campagne chez Greenpeace Suisse. « Et qui ne formule pas d'objectifs de réduction continuera à emballer des quartiers de pomme dans du plastique. » (Greenpeace, 2018). La grande distribution tient cependant un tout autre discours à ce sujet. Plus de détails au chapitre « Mesures adoptées par le commerce de détail ».

Littering

Pour le commerçant de détail Coop, le problème de la quantité des déchets de plastique ne vient pas de l'élimination des emballages, car ceux-ci sont éliminés à 99.3% dans le respect de l'environnement (NZZ, 2018). Selon Coop, le problème majeur réside dans le littering du plastique, qui conduit à une pollution environnementale, et elle estime que pour lutter efficacement contre ce problème, il faudrait surtout miser sur la sensibilisation de la population (Coop, 2018). Le littering (déchets sauvages), c'est le fait de laisser traîner ou de jeter les déchets dans l'espace public, négligeant ainsi les poubelles et autres corbeilles à papier prévues à cet effet (IGSU, 2018). La problématique du littering est d'autant plus visible lorsque l'on considère ses conséquences économiques : chaque année, cela engendre des frais de nettoyage de 200 millions de francs (BAFU, 2018). En outre, il y a également les coûts liés aux mesures de prévention et aux campagnes de sensibilisation, ainsi que les coûts qui se répercutent par exemple sur le tourisme (ibid.). Un autre problème lié au littering sont les répercussions écologiques et esthétiques. Citons par exemple la perte de ressources qui ne peuvent pas être réutilisées ou la menace fréquente que cela représente pour les animaux et les plantes. Surtout lorsqu'on sait que la plus grande partie des déchets sauvages sont composés par les filtres de cigarettes, très toxiques (Swiss Litter Report, 2018). Cela perturbe également la qualité visuelle d'un espace vital, ce qui limite la qualité de vie de la population (BAFU, 2018).

Mesures visant à réduire les emballages

Mesures adoptées par le commerce de détail



Figure 2 : bols réutilisables de la Migros

Le problème est connu des grands distributeurs. Coop, Migros, Aldi Suisse et Lidl Suisse font référence aux efforts qu'ils mettent en œuvre afin de réduire les emballages et de les rendre plus écologiques. Chez Migros, on constate un potentiel en particulier du côté des emballages réutilisables et écologiques¹. Ainsi, elle promeut l'utilisation de petits sacs réutilisables ou la réutilisation de cabas pour les fruits et les légumes en vrac. En outre, Migros promeut des boîtes Take Away réutilisables produites en Suisse. Selon Migros, depuis 2013 il y aurait déjà 3437 tonnes d'emballages qui ont été optimisées du point de vue écologique, et il devrait y en avoir 6000 d'ici 2020 (Migros, 2018).

Coop adopte une stratégie semblable. D'ici 2020, au moins 4000 tonnes d'emballages devraient être optimisées du point de vue écologique. Jusqu'à fin 2017, 1700 tonnes d'emballages en plastique par an ont déjà été économisées par rapport à 2012. Ainsi, pour le poulet, la viande fraîche et la charcuterie, Coop utilise désormais des emballages en PET recyclé. En outre, Coop s'engage afin que davantage

Migros, depuis 2013 il y aurait déjà 3437 tonnes



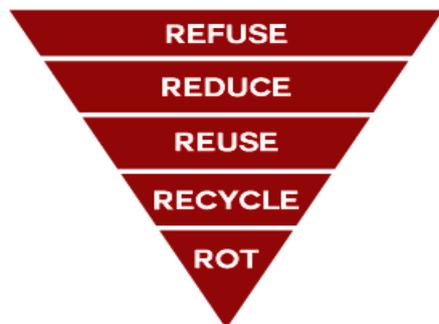
Figure 3 : gobelet réutilisable de la Coop

¹ Par emballage écologique, on entend le fait que l'Ice Tea culte de Migros est composé à 35% de PET recyclé. En outre, l'épaisseur du carton est réduite pour les emballages de biscuits.

de produits en vrac et sans emballages soient vendus dans ses filiales (Coop, 2018). L'introduction des Multi-Bag en cellulose certifiée FSC devraient aider les client-e-s à transporter dans le respect de l'environnement les fruits et les légumes achetés en vrac, mais aussi le pain. Chez Coop, il y a aussi la possibilité d'acheter à un prix réduit le café à emporter en utilisant un gobelet réutilisable de la Coop ou un autre gobelet au choix. Lidl Suisse aussi souhaite réduire d'au moins 20% le plastique de ses emballages d'ici 2025. D'ici là, tous les emballages en plastique devront être conçus de manière à pouvoir être entièrement recyclés. Le discounter souhaite également renoncer d'ici fin 2019 à la vente d'articles en plastique à usage unique et les remplacer par des produits en matériaux alternatifs et recyclables. Chez Aldi Suisse, on mise sur des emballages réutilisables pour les produits frais. Le distributeur teste des sacs en cellulose compostables pour les légumes. Dans le cadre des principes de la responsabilité sociétale, Aldi se serait engagé à éviter au mieux les déchets et à vérifier régulièrement les possibilités de matériaux d'emballages plus écologiques (Watson, 2018).

Prévention des déchets grâce à la marchandise en vrac

En réaction à l'augmentation des déchets, un autre concept s'est imposé au cours des dernières années : Zero Waste – la solution pour une vie meilleure et sans déchets. En Suisse, il existe déjà 30 magasins qui proposent leurs produits principalement sans emballage et qui encouragent à l'utilisation d'emballages réutilisables (ZeroWasteSwitzerland, 2018). Selon le principe des 5R, l'objectif de Zero Waste n'est pas juste de valoriser les matières premières à travers le recyclage, mais d'éviter les déchets en général.



1. Refuse : refuser ce dont on n'a pas besoin et le communiquer
2. Reduce : réduire ce dont on a besoin et qui ne peut pas être refusé
3. Reuse : réutiliser ce qu'on consomme et qu'on ne peut ni refuser, ni réduire
4. Recycle : recycler ce qu'on ne peut ni refuser, ni réduire ni réutiliser
5. Rot : composter le reste

Figure 4 : principe des 5 R de Zero Waste

En Suisse aussi les adeptes du concept « ZeroWaste » se sont organisé-e-s : l'association ZeroWaste Switzerland a été fondée en 2015 et elle compte aujourd'hui près de 600 membres. L'objectif est de sensibiliser la population, les entreprises et l'administration au thème de la prévention des déchets et de les motiver à adopter un mode de consommation plus conscient et durable (ZeroWasteSwitzerland, 2018). L'association souhaite lutter contre le gaspillage des ressources en général et elle aspire à un changement fondamental du comportement de consommation et de production. Au niveau politique, elle s'engage afin que les emballages soient évités lorsque c'est possible. Ainsi, l'association critique le fait que la fonction principale des emballages – à savoir la protection pour le stockage, le transport et la remise des produits au consommateur final – soit détournée chez les commerçants de détail et serve surtout de support de communication pour inciter à l'achat. « Chaque emballage inutile est composé de ressources précieuses et rares. Ces ressources sont en

grande partie perdues dès que l'emballage atterrit dans la poubelle. Il est temps que nous en prenions conscience et que nous mettions fin au gaspillage irréfléchi de ressources limitées », constate Natalie Bino, co-fondatrice et présidente de ZeroWaste Switzerland.

Vente de produits en vrac dans le commerce de détail

Mettre en place la vente en vrac de produits sans emballage est un objectif déclaré de la Coop pour son rayon fruits et légumes bio. Au fil et à mesure de leur réalisation, les mesures sont publiées en ligne. Coop se concentre sur une approche globale, choisissant de ne proposer des produits en vrac que lorsqu'elle peut garantir la fraîcheur, la séparation des produits légalement prescrite pour les produits bio et les attentes des client-e-s en matière d'hygiène (Coop, 2018). Migros aussi laisse entendre que renoncer complètement aux emballages ne serait pas sensé du point de vue écologique, car les emballages remplissent entre autres la fonction essentielle de protéger les produits contre l'altération (Migros, 2018). Selon Andreas Zopfi, ancien directeur de l'institut suisse de l'emballage, la durée de conservation des aliments pèse plus dans la balance que quelques grammes d'emballage en plus. Les emballages exigeraient souvent un exercice d'équilibrisme entre protection, logistique et fonctions de marketing, ainsi qu'un compromis entre rentabilité et écologie (SVI, 2017). Natalie Bino, de ZeroWaste Switzerland, n'est pas d'accord avec ces arguments : « Au cours des dernières années en Suisse, de nombreux magasins indépendants proposant des produits en vrac ont pu ouvrir. Ces magasins prouvent que renoncer aux emballages à usage unique est compatible avec les normes d'hygiène suisses et n'entraîne pas un gaspillage alimentaire plus important » (ZeroWasteSwitzerland, 2018).

Cadre légal

Loi sur la protection de l'environnement, art. 30-30e, 32 + 32a^{bis}

> Limitation, collecte, traitement, valorisation et stockage des déchets

> Principe de financement et taxe d'élimination anticipée

La loi sur la protection de l'environnement indique que les cantons et les communes doivent aménager des points de collecte afin que les déchets soient le plus possible recyclés et que le reste soit éliminé dans le respect de l'environnement. Pour mettre en place et gérer ces points de collecte, les communes peuvent prévoir des dispositions pour l'élimination des déchets avec mesures comme l'utilisation de sacs taxés. Toutes ces dispositions relèvent du principe de causalité. Plus on génère (de pollution), plus on paie pour rééquilibrer. Il existe également des magasins qui reprennent le matériel d'emballage. Il s'agit toutefois d'un service volontaire proposé au client et ce n'est pas prévu par la loi.

Ordonnance sur les déchets (OLED)²

L'ordonnance s'applique à la limitation et à l'élimination des déchets ainsi qu'à l'aménagement et à l'exploitation des installations d'élimination des déchets.

Ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB)³

L'OEB régit la remise et la reprise des emballages pour boissons ainsi que le financement de leur élimination. En Suisse, le financement est couvert par une taxe que les

² <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html>

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001238/index.html>

entreprises ou les consommateurs/-trices paient en avance pour le recyclage. Cela permet de financer le système de recyclage sans que celui-ci ne pèse sur les communes ou les cantons.

Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?

Interventions au Parlement

Il y a déjà eu plusieurs interventions sur le thème des déchets au Parlement :

- 18.3712 Motion (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN, 21.08.2018) : Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols
- 18.3626 Motion (B. Roduit, 15.06.2018) : Le suremballage est une aberration
- 18.3496 Postulat (M. Munz, 12.06.2018) : Plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement
- 18.5270 Question (R. Rytz, 30.05.2018) : Halte aux déchets plastiques !
- 18.3196 Postulat (A. Thorens, 14.03.2018) : Comment assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques ?
- 10.3850 Motion (D. de Buman, 01.10.2010) : Halte à la pollution des sacs plastiques
- 08.3438 Motion (D. de Buman, 13.06.2008) : Plus de sacs plastiques non réutilisables et non recyclés

Plus de sacs plastiques non réutilisables et non recyclés

La motion déposée en 2010 par le conseiller national De Buman demandait une interdiction des sacs plastiques non réutilisables afin de faire un pas contre le gaspillage des ressources (Curia Vista 10.3850). La CI CDS⁴ et la Swiss Retail Federation (Swiss Retail) étaient toutefois opposées à cette interdiction et à une réglementation fédérale et elles ont présenté un accord de branche volontaire prévoyant qu'à l'avenir, les sacs en plastiques à usage unique ne seraient plus proposés gratuitement aux caisses des supermarchés, mais qu'il faudrait les payer. Le Parlement a classé la motion et depuis début 2018, l'accord de branche est appliqué dans tous les magasins des grands distributeurs (IG DHS, 2016). Selon les chiffres récemment récoltés par la CI CDS, cela aurait déjà permis de réduire de 84% l'utilisation de sacs non réutilisables en 2017 par rapport à l'année 2016 (IG DHS, 2018).

Initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources »

Rejetée le 25 septembre 2016 avec 64% de non contre 36% de oui, cette initiative populaire visait à faire baisser drastiquement l'impact environnemental de la Suisse d'ici 2050 et à ancrer le principe du recyclage dans la Constitution. La révision de la loi sur la protection de l'environnement LPE élaborée par l'OFEV comme contre-projet indirect et soutenue par la CI Commerce de détail a été refusée par le Parlement et n'a pas été soumise au vote.

⁴ La Communauté d'intérêt Commerce de détail Suisse (CI CDS) représente les intérêts communs des entreprises suisses Migros, Coop, Manor et Denner au sein du processus politique de formation des opinions.

Directives de l'UE⁵

Les déchets sont actuellement un thème important pour la commission de l'UE, qui a présenté début mai un projet de loi sur la réduction des déchets plastiques (NZZ, 2018). Ce projet est important aussi pour la Suisse car, bien que la réglementation de l'UE ne soit pas contraignante pour elle, elle s'efforce d'harmoniser ses prescriptions nationales avec les directives des Etats de l'UE (ibid.). La commission souhaite procéder contre l'utilisation croissante du plastique et la pollution des mers avec une réglementation détaillée (Europa, 2018). Les objets du quotidien en plastique, comme les assiettes, les couverts, les pailles, etc. devraient ainsi être interdits. D'autres objectifs seront également fixés pour réduire l'utilisation et promouvoir la collecte, comme p.ex. le fait que 90% des bouteilles en plastique non réutilisables devront être recyclées d'ici 2025. La commission souhaite en outre responsabiliser davantage les producteurs, les forçant à participer aux coûts d'élimination des déchets et de nettoyage de l'environnement. Enfin, la commission souhaite demander à tous les Etats membres d'élaborer des mesures de sensibilisation concernant les impacts négatifs d'une mauvaise élimination et les systèmes de recyclage existants (Europa, 2018).

D'autres initiatives

Nouvelle alliance pour le recyclage des plastiques de haute qualité

La plupart des emballages en plastique en circulation aujourd'hui ne peuvent être recyclés ou ne peuvent l'être qu'à grands frais. Afin de promouvoir la gestion du recyclage des emballages plastiques, les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur ont uni leurs forces pour former « l'Alliance Design for Recycling Plastics ». L'alliance vise à rendre le recyclage plus facile, de meilleure qualité et plus commercialisable – dans le but de réduire l'impact environnemental des emballages plastiques (design4recycling, 2018).

Liens utiles

	Code QR
Guide de recyclage Migros	
Coop – Des paroles aux actes	
Zero Waste Switzerland	
«Allianz Design for Recycling Plastics»	

⁵ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3927_de.htm

Bibliographie

- BAFU, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/emballages.html> (consulté le 23 juillet 2018)
- BAFU, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/abfall.html> (consulté le 22 juillet 2018)
- BAFU, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/abfall/abfallwegweiser-a-z/kunststoffe.html> (consulté le 26 juillet 2018)
- BAFU, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/abfall/publikationen-studien/publikationen/entsorgen.html>
- BAFU, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/abfall/fachinformationen/abfallpolitik-und-massnahmen/littering.html>
- Coop, <http://www.coop.ch/content/act/de/grundsaeetze-und-themen/hauptthemen/verpackungen.html> (consulté le 22 juillet 2018)
- Coop, <https://www.coop.ch/content/act/fr/des-paroles-aux-actes.html> (consulté le 23 juillet 2018)
- Coop, <https://www.coop.ch/fr/developpement-durable/emballe-ecologiquement.html> (consulté le 23 juillet 2018)
- Design4recycling, <https://design4recycling.org/index.html> (consulté le 11 octobre 2018)
- Food Waste, <http://foodwaste.ch/was-ist-food-waste/> (consulté le 23 juillet 2018)
- Greenpeace Suisse, <https://www.greenpeace.ch/fr/communiqués/plastique-commerce-transparence/> (consulté le 26 juillet 2018)
- IG DHS, <https://ci-commercededetail.ch/fr/domaines-de-travail/environnement/consommation-durable#sacs-en-plastique> (consulté le 23 juillet 2018)
- IG DHS, <https://ci-commercededetail.ch/fr/domaines-de-travail/environnement/consommation-durable#sacs-en-plastique> (consulté le 23 juillet 2018)
- IG DHS, <https://ci-commercededetail.ch/fr/communiqués-de-presse/accord-de-branche-volontaire-sur-les-sacs-en-plastique-a-usage-unique> (consulté le 26 juillet 2018)
- IGSU, <http://www.igsu.ch/fr/littering/quest-ce-que-le-littering/> (consulté le 23 juillet 2018)
- Kunststoffextra, <https://www.kunststoffextra.com/dynpg/upload/imgfile6296.pdf> (consulté le 26 juillet 2018)
- Migros, <https://generation-m.migros.ch/fr/preserver-la-planete/emballages/emballage-ecologique.html> (consulté le 23 juillet 2018)
- Migros, <https://generation-m.migros.ch/fr/promesses~abfall-recycling=customCategories~.html> (consulté le 22 juillet 2018)
- Migros, <https://www.migros.ch/de/gastronomie/mehrweg.html#collapse-editorial-idbb685f1c-0> (consulté le 22 juillet 2018)

Naturschutz, <http://naturschutz.ch/news/schlechte-bilanz-fuer-schweizer-biodiversitaet-und-wasserqualitaet/120305>

NZZ, <https://www.nzz.ch/wirtschaft/eu-kommission-will-plasticgeschirr-verbieten-ld.1389263> (consulté le 17 septembre 2018)

OECD, <http://www.oecd.org/fr/suisse/oecd-umweltprufbericht-schweiz-2017-kurzfassung-9789264265998-de.htm> (consulté le 17 septembre 2018)

SVI, http://www.svi-verpackung.ch/media/archive1/LZ_Verpackungen_Juli2017.pdf (consulté le 26 juillet 2018)

Swiss Recycling,
http://www.swissrecycling.ch/fileadmin/rd/pdf/wissen/mb/20170711_Faktenblatt_Quote_Swiss_Recycling_FR.pdf (consulté le 11 octobre 2018)

Swiss Litter Report 2018, <http://www.stoppp.org/>, (Abgerufen 1. Oktober 2018)

Watson, <https://www.watson.ch/wirtschaft/konsum%20-%20detailhandel/473447572-shitstorm-wegen-tomatenhaelften-in-plastik-doch-konsumenten-lieben-obst-to-go> (consulté le 26 juillet 2018)

Watson, <https://www.watson.ch/schweiz/wirtschaft/166602139-coop-und-migros-aufgepasst-plastic-attack-kommt-in-die-schweiz> (consulté le 23 juillet 2018)

Zero Waste Switzerland, <https://zerowasteswitzerland.ch/mission/lademarchezerowaste/> (consulté le 23 juillet 2018)

Zero Waste Switzerland, <https://zerowasteswitzerland.ch/mission/lademarchezerowaste/> (consulté le 23 juillet 2018)

Zero Waste Switzerland, https://zerowasteswitzerland.ch/projets_rencontres/commerce/ (consulté le 26 juillet 2018)

20.min, <http://www.20min.ch/finance/news/story/Migros-kippt-Apfel-Schnitze-aus-Sortiment-20987792> (consulté le 22 juillet 2018)

Table des illustrations

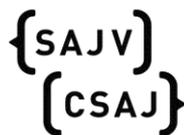
Figure 1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/publications-etudes/publications/elimination-des-dechets.html>

Figure 2 : <https://community.migros.ch/m/L-univers-Migros/Finie-la-vaisselle-jetable/bap/573978> (consulté le 10 octobre 2018)

Figure 3 : <https://www.coop.ch/content/act/fr/des-paroles-aux-actes/acte-no-304.html> (consulté le 10 octobre 2018)

Image 4 : <https://zerowasteswitzerland.ch/mission/lademarchezerowaste/> (consulté le 10 octobre 2018)

CSAJ | Direction de la Session des jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.sessiondesjeunes.ch



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien de ZeroWaste Switzerland et de la CI Commerce de détail Suisse.